22e ANNÉE (3e SÉRIE) N° 36 6 SEPTEMBRE 1900

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT

ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 francs sans le Supplément*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne)

LOUIS VEUILLOT

(CINQUIÈME ARTICLE) [1]

Q. — Voilà que nous connaissons Louis Veuillot dans sa prime jeunesse, maître journaliste à vingt ans, sa conversion à Rome, Louis Veuillot apôtre, et enfin Louis Veuillot rédacteur en chef de l'*Univers* dont il fit une « institution. » Il reste un côté à étudier dans cette physionomie qui aujourd'hui attire tout le monde, amis et ennemis. C'est Louis Veuillot dans sa famille. Peu d'hommes ont aimé comme lui leurs parents, leurs frères et leurs sœurs, et ne se sont autant que lui dévoués pour eux. Mais c'est aussi l'histoire de son mariage qu'il faudrait raconter. Je ne sais s'il y a dans notre littérature catholique du dix-neuvième siècle une page plus belle et plus pure, plus tendre et plus émouvante que celle-là.

R. — « Le premier-né est particulièrement le fils de la force, le fils de l'amour, le fruit de la bénédiction, l'enfant voulu et attendu. Il porte le premier les espérances de la famille. Lorsque les autres viennent, il les connaît le premier, il est leur premier appui, leur première joie. Rien qui soit plus dans la nature que le droit du fils aîné. » *(Odeurs de Paris,* livre V).

I. — Ces paroles, ces choses-là, Louis Veuillot les avait vécues. Toute sa vie il exerça ses droits, c'est-à-dire qu'il accomplit ses devoirs de fils aîné. Personne n'eut à un plus haut degré le sens de la famille, ne porta plus d'amour aux siens. « J'avais cinq ans lorsque Dieu songeant aux besoins futurs de ma vie et de mon âme, me donna un frère. La plus grande joie dont je me souviens fut de voir ce beau petit frère endormi dans son berceau. Dès qu'il put marcher, je devins son protecteur ; dès qu'il put parler, il me consola. Que de jours sombres changés en jours d'allégresse parce que cet enfant m'a aimé ! » *(Libres-Penseurs).* Toutes les fois qu'il parle de sa famille, c'est sur ce ton et avec ce charme. Quand il revient de Boynes à Paris, âgé d'une douzaine d'années, il prend avec lui son petit frère, lui raconte tout ce qu'il sait, tout ce qu'il a vu chez les grands-parents, ne se lassant ni de le regarder ni de lui causer. « Oh ! que la journée fut bonne ! dit M. Eugène Veuillot, que de fois nous nous promîmes de bien nous aimer ! » Désormais ils vont à l'école ensemble et ne se quittent plus. Louis est vraiment le « protecteur » du petit frère, il est aussi son conseiller, il le possède tout entier. Un jour, ils faisaient une promenade avec toute l'école au bois de Vincennes. Tout à coup des gardes du corps paraissent : c'est le roi Charles X qui va passer. Louis avait l'âme toute pleine de l'épopée napoléonienne : « Fais attention, dit-il à son frère ; lorsque tous les autres crieront : « Vive le roi ! » tu ne diras rien, mais dès qu'ils auront fini, tu crieras bien fort : « Vive l'empereur ! » Eugène exécuta fidèlement la consigne et cria de sa voix la plus flûtée : « Vive l'empereur ! » On juge de l'effet. Cependant ni le maître ni l'enfant ne furent inquiétés.

Quand Louis travaille à l'étude de Fortuné Delavigne, il laisse à l'école seul son frère qu'il ne revoit que le dimanche. Ils se donnent rendez-vous « sous le troisième arbre à gauche d'une allée de catalpas, au Jardin des Plantes. » — « Quels battements de cœur quand le premier arrivé voyait poindre l'autre à l'extrémité de l'allée ! dit-il. Quelles angoisses et quelles terreurs quand l'un des deux se faisait attendre ! Mon Dieu ! n'a-t-il point été écrasé par une voiture ?... Enfin le frère paraissait et il n'était plus question que de se réjouir. Un jour nous arrivâmes tous deux au rendez-vous, dans le même moment, de bonne heure, par le plus beau temps du monde. J'étais plein de mystère et de joie; une plénitude de contentement débordait dans ses regards, dans ses sourires, dans toute sa personne : il apportait quinze sous et un saucisson, j'apportais deux pains de seigle et un billet de spectacle. O la merveilleuse journée, et que l'on peut être heureux,

[1] Voir l'*Ami* des 4 janvier, 22 février, 29 mars et 7 juin.

bonté divine! à raison de sept sous et demi par tête ! »

Ils avaient deux sœurs, Annette et Elise, qu'ils aimaient du même amour tendre et profond. Louis, en sa qualité de frère aîné qui occupe déjà une situation, les prend sous sa garde et exige qu'elles reçoivent une instruction solide. Il les place dans une institution très supérieure à l'école de Bercy, et paie leur pension d'avance. De là il les casera à Brie-Comte-Robert, chez de pieuses institutrices laïques, en attendant que, devenu fervent chrétien, il les confie aux religieuses des Oiseaux, à Corbeil, où elles seront à la fois élèves et maîtresses.

Quand il quitte Périgueux à vingt-trois ans pour rédiger à Paris *La Charte de 1830*, son bonheur le plus vif c'est de revoir ses parents, dont ses multiples pérégrinations l'avaient éloigné depuis plusieurs années. Il exprime son contentement intime dans une lettre à M. Parrot, de Périgueux : « J'ai retrouvé ma famille, que je ne connaissais guère : un père et une mère qui me rappellent par leur franche bonté les châtelains de la Couture (demeure de M. Parrot) ; ce que vous m'avez appris de l'amour paternel m'est resté dans le cœur. Quand je songe à la joie que vous me laissiez voir des succès d'Henri, je suis bien content, parce que je me dis que mon père et ma mère éprouvent de temps en temps cette joie-là. J'ai aussi un frère qui habite avec moi, et dont la présence continuelle fait de moi un saint. Enfin j'ai deux sœurs qui ne sont encore que deux jolies enfants, mais qui, je l'espère, deviendront deux sages et honnêtes filles. »

S'il aime les siens, les siens sont fiers de lui, son père surtout qui a une confiance entière dans « Veuillot, » comme il l'appelle, suivant les traditions d'autrefois qui attribuaient à l'aîné le nom de famille. Homme ferme, âpre au travail, sobre de paroles, jouissant de voir ses enfants grandir autour de lui, avec les perspectives consolantes d'un avenir plus heureux. Une seule ombre pour lui, et surtout pour Mme Veuillot qui est d'une nature tranchante et haute : c'est le changement de vie, la conversion de Louis. Une personne qui s'occupait de lui ménager un brillant mariage vient à lire les lettres qu'il leur adresse de Rome : elle pressent qu'il tourne à la dévotion, et elle estime que cela ne mène à rien ou même lui perdra sa situation. Alors Mme Veuillot écrit à son fils pour lui faire de libres et sévères remontrances. « J'ai fait ce que je devais faire, et j'ai bien fait, répond d'Ancône Louis. Soyez persuadés que pour avoir un peu de religion, je n'en serai pas plus mauvais frère ni mauvais fils. Mon ami Gustave m'a rendu et à vous aussi un très grand service. Quant à ceux qui prétendent le contraire, laissez-les dire : ils parlent dans leur intérêt ; j'agis dans le vôtre et dans le mien, vous en aurez un jour la preuve. » (16 juin 1838).

Du moment où il est chrétien, son affection pour eux devient plus tendre, plus inquiète, plus complète. Jusque-là il s'occupait surtout de leur avenir matériel, de l'honorabilité de la famille, c'est pourquoi dès lors il donnait à ses sœurs des conseils éclairés, les pressant de rester bonnes et sages, avec l'autorité d'un frère déjà mûr, et qui a l'expérience des dangers qu'elles vont courir. Désormais il désire pour eux mieux que des vertus naturelles, qu'un honneur de surface, qu'une probité reconnue et irréprochable : il demande pour eux la foi, la paix de la conscience, les espérances supérieures, la plénitude des joies chrétiennes. On sait par cœur les pages désolées qu'il écrivit à propos de « la morte de Foligno » touchant la fin de son honnête homme de père (15 mars 1839), « toujours bon, secourable et tendre, qui avait traversé presque autant de jours mauvais qu'il avait vécu de jours, qui ne s'était plaint de rien, mais qui n'avait aussi rien espéré ! » Et il jeta des anathèmes à cette société « sans entrailles pour le pauvre peuple, » qui exploite ses bras, son travail, ses sueurs, et lui refuse la vérité, cette société perverse qui éloigne le prêtre des âmes afin de les perdre à jamais. Qu'est-ce en effet que notre société issue de la révolution, sinon une conspiration contre le salut des âmes afin d'ouvrir toutes grandes, pour les engloutir, les portes de l'enfer !

Sur la tombe de son père, il supplie son frère de devenir chrétien : « Aide-nous, mon frère, soyons doublement frères par le sang et par la foi. Depuis longtemps, je n'osais plus rien te dire, je me contentais de prier : je vois bien, et j'en bénis Dieu, que mes prières n'ont pas été entièrement perdues; mais il faut que tu viennes à notre secours pour te sauver. » (Février 1840). Il se sent investi par le droit d'aînesse d'une sorte de prolongement de l'autorité paternelle et devient non seulement l'homme, mais le chef de la famille. Après avoir sauvé l'âme d'Eugène, il s'occupe de son avenir, avec une sagesse qui étonne en lui, si peu préoccupé du sien. Il veut pour son frère une situation stable qui lui permette à la fois d'attendre mieux et de s'occuper de littérature; il rêve notamment de lui laisser son « sous-cheffat » au ministère de l'intérieur, sous la paternelle direction d'Eloi Mallac, jusqu'au jour où il demeure assuré qu' « il y a du pain dans l'encrier des Veuillot. » Alors il lui écrira de Solesmes ces lignes délicieuses : « Je t'embrasse en Notre-Seigneur et du fond de mes entrailles, toi, mon fils et mon frère, ma famille et mon amour. T'ai-je bien dit que je t'aimais? Tu m'as embaumé le cœur pendant cette semaine que nous avons passée ensemble (à Solesmes), et il me semble que je te dois quelque reconnaissance pour la douce affection que tu m'as montrée. Prions Dieu de nous réunir à son service dans le même bivouac : nous sentirons peu les fatigues de la guerre. Il nous faut deux plumes, mais il nous suffira d'un encrier. »

II. — Ses sœurs grandissent, elles sont maintenant son grand souci. Il les confie d'abord à

Marie, à Einsiedeln : « O Vierge ! j'ai deux sœurs; deux enfants saintes encore, deux blanches colombes encore cachées au nid maternel, elles chantent et sourient dans leur ignorance qui s'ignore elle-même ; mais l'heure approche où elles atteindront le seuil des années sérieuses et pourront contempler la vie. Vierge très prudente, faites que ce spectacle ne fascine point leurs yeux ignorants : préservez-les du souffle amer qui flétrit les jeunes fleurs, préservez-les des larmes stériles, des angoisses qui font rougir... » *(Pèlerinages de Suisse).*

C'est pour elles qu'il refusera longtemps de se marier ; elles sont au fond de tous ses projets ; s'il travaille, c'est pour leur procurer une dot modeste qui leur permette de s'établir honnêtement. Car il se sentait fait pour le mariage. Nous avons vu qu'à Périgueux il avait ébauché un rêve sur la route de Château-l'Evêque. Puis il s'était converti, et répondant à son frère qui lui parlait de la jeune fille avec laquelle il avait commencé son roman d'amour il disait : « Qu'elle m'ait aimé ou non, qu'elle me déteste ou m'aime, cela m'est fort indifférent. Je suis maintenant hors de ses atteintes. » (3 mai 1838). En ce moment la grâce régnait impérieuse et douce dans son cœur, et si le P. Geoffroy lui eût dit, à Fribourg, d'entrer dans le cloître, il eût certainement obéi : « Il se pourrait que ma future fût la très sainte Trinité, écrit-il. Je te répète toutefois que je n'ai pas d'engagement. Je te dis cela seulement pour te montrer quels hommes ce sont que les Jésuites. » (A Eugène, 9 juillet 1838). Loin de le garder à la Compagnie, le P. Geoffroy lui dit au contraire : « Vos intérêts, vos devoirs de famille, vos devoirs de chrétien vous appellent à Paris, allez-y. » Et il y alla.

Le P. Varin, son confesseur, le P. Boulanger, l'abbé Aulanier surtout, l'aumônier des Oiseaux, tenaient à le marier. Ce dernier essaya d'une tentative qui échoua, mais qui nous a valu l'*Epouse imaginaire*. On y voit quelle idée élevée Louis Veuillot se faisait du mariage. Il avoue qu'il a ses accès de tristesse : « Quand vous me verrez sombre, vous me direz : « Y pensez-vous ? Est-ce « que vous êtes las du fardeau de la croix ? » Et de même, quand vous serez dans cette tentation : « Mon amie, vous dirai-je, si nous demandions à « la sainte Vierge de rassurer notre cœur ? » Alors nécessairement nous regarderons en face ce qui nous afflige. Combien de douleurs lentes et lourdes s'évanouiraient vite si l'on songeait à les contempler ainsi ! Nous ne trouverons rien de fâcheux qu'un saint exemple ne nous enseigne à combattre ou à supporter. J'ose ajouter que vous n'éprouverez rien de triste dont je ne sois prêt à vous demander ma part. Au premier rang des satisfactions que j'espère, je mets de partager vos peines et de vous faire partager mes joies. N'est-ce pas là encore un bonheur qu'il vous sera facile de me donner ?...

« Si l'on nous marie, avant ce jour solennel du mariage, nous nous serons peu connus. Nous entrerons à l'église étrangers l'un à l'autre. Mais devant l'autel, en présence de Dieu, le prêtre mettra votre main dans la mienne, nous échangerons le serment de vivre l'un pour l'autre, nous recevrons ensemble une même bénédiction, nous serons unis dans les mêmes prières et le lien est formé, et la seule mort le pourra dissoudre : nous ne faisons désormais en quelque sorte qu'une âme, et chacun de nous a deux devoirs à remplir qui ne forment qu'un seul devoir pour nous deux. La maladie qui me jetterait dans un lit de douleurs au sortir de l'autel vous clouerait à mon chevet ; l'un de nous, et nous ne savons lequel de nous, assistera l'autre à son heure suprême, récitera pour lui les prières de l'agonie, recevra son dernier soupir, priera sur sa tombe. — Nous aurons en commun encore cette tâche auguste, nous porterons à nous deux cette responsabilité, de former à la vertu les âmes de nos enfants. Quels devoirs ! Quels immenses devoirs !... Pour moi je ne me marierai qu'après avoir formé du fond de l'âme, et mis sous la protection de la sainte Vierge et de Dieu, la résolution de ne point m'endormir un seul soir sans vous avoir priée d'oublier les torts dont j'aurai pu me rendre coupable envers vous dans la journée, fussent-ils les plus légers du monde, eussent-ils eu pour point de départ de légitimes raisons. Faites, pour notre bonheur à tous deux, faites ainsi. » (Mai 1840).

Ce mariage échoua parce que Louis Veuillot, alors sous-chef de bureau, refusa de prendre l'engagement de rester dans l'administration. Le père estimait que la situation d'homme de lettres était trop précaire pour assurer l'avenir de sa fille.

Mais l'abbé Aulanier ne se rebute pas et travaille obstinément à le marier. « Je veux bien me marier, écrit Louis très perplexe, mais je ne suis pas fâché de le vouloir et d'en écarter l'heure. Il y a des jours où cela m'épouvante tout à fait.

« Mon cher enfant, je ne puis certainement prétendre à être heureux comme le bon, sage et tranquille Lafon ; et cependant il a ses petites peines ; cela donne à penser. Quand je suis tracassé, je prie, je travaille, et tout passe. Quand je serai marié, si ma femme me tracasse, elle ne passera point. Il faudra certainement à cette pauvre femme beaucoup de patience, de raison, d'esprit et de simplicité. En connais-tu douze de ce calibre-là ? » (A Eugène Veuillot, 6 novembre 1841).

Et puis, ses yeux faiblissent. « Le P. Varin ne cesse de me dire qu'il faut que je me marie : beaucoup de raisons me portent au même sentiment, mais de quoi vivra cette femme si je perds la vue ? »

Il y a enfin toujours la pensée de ses sœurs. Il songe alors à écrire les *Pèlerinages de France* qu'éditerait Gustave. « On me fait 500 francs par mois, soit que je voyage, soit que je reste à Paris, et je m'engage à donner dans l'espace de trois ans dix volumes in-18 jésus de 300

à 400 pages. » Alors les sœurs seront mariées, « à moins de grand malheur. »

Ce projet littéraire fut abandonné comme tant d'autres, mais non le projet du mariage, car le P. Varin tient bon. Louis allègue qu'il ne faut pas charger outre mesure la barque où l'on porte les sacrifices ; car « elle a bien assez de peine à voguer avec ce chargement. » (A son frère, — juillet 1842). « Son confesseur, sa mère, ses amis, » le pressent de prendre une décision : « Mais je ne puis me marier tout seul ! écrit-il à l'abbé Morisseau, et je ne puis trouver une femme puisque je ne vois personne. N'en auriez-vous pas une à m'envoyer pour mettre fin à ce tracas ? Si vous connaissez une bonne fille, qui ait beaucoup de piété, beaucoup de douceur, de la simplicité, de la santé, qui puisse me faire un peu de musique et qui possède à peu près de quoi se nourrir, c'est tout ce qu'il me faut. Vous rendrez contents, par ce moyen, tous ceux qui m'entourent et me voient dépérir. Peut-être me contenterez-vous aussi, vu l'excellente habitude que j'ai prise de ne pas attendre de la vie grand'chose de bon. Que ne puis-je devenir un moine ! Mais l'on me rit au nez quand je parle de cela et je crois que l'on a raison... » (31 août 1842).

III. — La « bonne fille » qu'il demandait ne se présenta point alors. Lui, d'ailleurs, n'était point pressé, et ce n'est pas sans trembler qu'il envisageait cette redoutable éventualité de river sa vie à celle d'une inconnue qui ne le comprendrait pas, qui resterait indifférente pour toutes les saintes choses qui le passionnaient, et qui ne ferait que « charger la barque » sans aider le rameur. Et puis il regardait grandir ses sœurs : « L'aînée a maintenant dix-neuf ans et je songe à la marier, car, quoique pieuse et bonne fille, elle n'a pas plus que sa cadette la vocation religieuse. Au milieu de tant de dons qu'il nous fait, Dieu nous refuse à tous les quatre celui-là, qui nous irait pourtant, à ce qu'il semble, si bien. Priez-le de m'envoyer un bon garçon, bon chrétien, qui puisse se contenter de 10,000 francs que je veux donner à cette chère sœur, la moitié tout de suite et le reste en quelques années, car en me dépouillant jusqu'à la chemise je ne puis rien de plus. » (28 septembre 1842).

L'abbé Morisseau, à qui il adressait cette lettre, lui avait soumis « l'idée d'une galerie de femmes pieuses. » Cela lui sourit : « Un pareil travail en deux volumes compléterait la dot de ma sœur. » *(Ibid.).* Encore un beau projet qu'il devra laisser évanouir. Pendant ce temps, pour récompenser agréablement ses sœurs dont les religieuses des Oiseaux lui rendent bon témoignage, il les a conduites au bord de la mer, au Havre et à Trouville. Leur frère Eugène les accompagne. Ils s'arrêtent à Rouen, afin d'aller prier ensemble à Bon-Secours d'abord, puis à l'endroit où, pour un motif futile, dix années auparavant il s'est battu en duel. Ce voyage fut pour elles un émerveillement, mais le plus heureux c'était encore Louis, qui jouissait avec des sentiments presque paternels de leurs naïfs étonnements.

L'idée du mariage paraît alors l'abandonner. N'a-t-il pas une famille, des enfants, une sollicitude et une autorité paternelles ? Toutes les roses du mariage sans les piqûres d'épines. Mais il n'est pas un auteur de marque qui ne reçoive quantité de lettres d'admirateurs et surtout d'admiratrices. Lui-même avait connu ces douceurs et ces ennuis, et souvent il avait dû répondre, avec amabilité toujours, avec abandon quelquefois. Une jeune fille de bonne famille dijonnaise lui écrivit qu'elle avait lu avec jouissance les *Pèlerinages de Suisse, Pierre Saintive, Rome et Lorette,* et que son cœur ne demeurait point insensible pour l'auteur. Louis s'en amusa d'abord, puis se prit à rêver. Peut-être se fût-il laissé tenter si la « demoiselle de Dijon » n'eût ajouté à sa lettre, en prose et en vers, ce mauvais quatrain :

> A pleurer je trouve des charmes,
> Je crois qu'on pleure dans les cieux,
> Et quand Dieu me donne des larmes,
> Aussitôt je suis beaucoup mieux.

« Eh bien ! mon frère, j'ai répondu quatre pages ; mais c'est une de mes belles actions. » (17 août 1843).

Mal lui en prit, car elle lui écrivit aussitôt « une lettre infiniment touchante, qui lui mit l'âme à l'envers. » — « Je ne te l'ai point lue, mande-t-il de Solesmes à son frère, et je m'en suis presque repenti, parce qu'elle me priait de la détruire aussitôt : ce que j'ai fait tout à l'heure, après avoir répondu le *non* le plus affectueux, le plus poli, mais aussi le plus positif du monde. Et voilà le roman fini. » (17 septembre 1843).

« Je sus peu de temps après, raconte M. Eugène Veuillot, que cette personne était spirituelle, jolie, de tenue parfaite, un peu artiste, vraiment chrétienne. Je crois que mon frère l'a su aussi. Il ne m'en reparla point. Etait-ce oubli, était-ce regret ? » Aussi bien, comme Chapelain, que n'écrivait-elle en prose ?

Il se décide alors à prendre ses sœurs avec lui et fait des emplettes de ménage : « J'ai passé quinze grands jours à chercher un logement et à monter mon ménage, c'est-à-dire à me fournir de torchons, cuillères à pot, tabliers de cuisine, etc. Enfin, c'est à peu près fini ; nous sommes installés rue de Babylone, 21. » (A dom Gardereau, 26 octobre 1843). Charmant intérieur, où il « mène une vie de chanoine honoraire. » (6 novembre 1843, à Léon Aubineau). Quand il s'agit d'écrire aux amis, comme l'abbé Morisseau, « la sœur Elise prend la plume, le frère Louis prend une prise, la sœur Annette enfile son aiguille, et en avant ! » — « Je mène mes trois femmes avec un succès qui pourrait bien me faire tomber dans le péché d'Aubineau (l'amour-propre). Mais je sais que cette espèce est légère, et, pour que la girouette reste du bon côté, je prie le bon Dieu de faire souffler le bon vent. Priez aussi pour cet objet d'im-

portance. » (A l'abbé Morisseau, novembre 1843). L'année suivante, le frère Eugène vient compléter la famille. On y travaille, on y est gai, on y est heureux. Mêmes idées catholiques, même amour de l'Eglise. Jusqu'aux jeunes sœurs qui s'intéressent vivement aux événements du jour, à la polémique, aux agissements des « ennemis », aux triomphes de la cause religieuse, ainsi qu'aux victoires et aux douleurs de leur frère aîné. Car voici le procès Combalot et la prison. D'ailleurs elles ont gardé leurs habitudes et leur extérieur de pensionnaires. Le dimanche on se rend ensemble à la grand'messe et au salut à la chapelle des Missions étrangères de la rue du Bac, qui servait alors d'église de paroisse. L'on ne se tenait pas toujours le soir de rimer un quatrain à l'adresse du prédicateur étranger, s'il n'avait pas été heureux, ce qui arrivait : amusement d'ailleurs permis sous le manteau de la cheminée.

IV. — A la fin de 1844, un traité avec la maison Mame lui permet de faire la dot de sa sœur aînée. « Je vais marier notre sœur Annette, dit-il à son frère, et comme le journal va bien, comme ma *copie* est en hausse, en travaillant ferme il ne me faudra pas trop de temps pour être en mesure de marier Elise. » Annette Veuillot épousa en effet, après le Carême de 1845, Stanislas Desquers. « Mon frère l'avait connu très jeune à Périgueux, raconte M. Eugène Veuillot : bon travailleur, bonne tenue, bonne mine, intelligent, nulle fortune. Louis, qu'il aimait et admirait, n'avait eu qu'à le catéchiser un peu pour l'envoyer à confesse. Il en fit ensuite l'associé de M. Sirou, l'imprimeur du Comité catholique et l'ami de Mgr Parisis. »

Ils restèrent donc avec Elise, qui devint seule maîtresse de la maison et qu'ils appelèrent « président ». L'infatigable abbé Aulanier pensa que le moment était venu d'établir Louis, âgé de trente-deux ans bientôt. Plus qu'une belle-sœur et que l'on caserait à la prochaine occasion. En attendant, une femme habile s'en ferait une auxiliaire; une femme chrétienne, une amie. Un magnifique parti se présenta, mais dans une société où Louis, « l'enfant du peuple, » se fût trouvé mal à l'aise. Il avait la juste fierté de pouvoir entrer comme de plain-pied, lui et les siens, dans sa nouvelle famille ; et là, on l'eût accepté avec honneur sans doute, mais on ne l'eût qu'accepté. De là une situation fausse pour lui, pour sa mère surtout, dont « le parler populaire, la rudesse tranquille et voulue gênerait ces gens du monde. » Il fit répondre : « M. N. sait ce qu'il perd, mais il se consolera dans la pensée d'avoir tout immolé volontairement aux scrupules de l'amour filial. »

Il voulait un mariage « dans son monde. »

Louis Veuillot a raconté, dans un style et avec un charme qui n'appartiennent qu'à lui, sa propre histoire dans *Çà et là, Du Mariage et de Chamounix*. Il se peint lui-même sous les traits de Sylvestre et sa femme sous ceux de Marianne. C'est tendre, c'est fort, c'est vrai. Sans doute il a quelque peu idéalisé, il a ajouté quelques vibrations à la note religieuse et à la note poétique, mais la corde existait. Il a sûrement illuminé les visages, il n'a rien inventé, pas plus que Raphaël n'a inventé les traits de Léon X dans son admirable portrait, il n'a fait que les mettre en leur belle splendeur. Ecoutons ce récit :

« L'abbé Théodore, — un savant religieux, — un matin, après sa messe, entra chez Sylvestre, qu'il aimait.

« Vous savez, lui dit-il, que je vous crois bon à marier. Je connais une femme qui me semble faite pour vous. Elle a vingt ans, l'esprit droit, l'air agréable. Elle sait coudre et chanter. Elle a été élevée dans un excellent petit couvent. Les parents sont bons chrétiens ; ils lui donneront une dot assez honnête.

« — Est-elle capable, dit Sylvestre, de supporter un revers ? Dans un moment de sacrifice, oserait-elle conseiller le sacrifice et le devoir ?

« — Je le crois, répondit l'abbé. Son père vous le dira mieux que moi. Mais, si vous vous mariez, c'est une éducation à faire, et un homme de cœur tourne comme il le veut un bon naturel où Dieu seul encore a travaillé... Quand vous voudrez la voir, rien n'est plus facile. Tous les jours, vers midi, accompagnée de sa mère, elle traverse la place de l'église et va visiter une pauvre femme qui demeure près de là. Chapeau de paille à rubans verts, robe violette, châle rayé. Vous répondrez quand il vous plaira. »

Cette jeune fille demeurait à Versailles. Louis prend avec lui son frère et ils s'en vont, le cœur battant bien fort, sur la place de l'église Saint-Louis, où ils manquent le « châle rayé ». — Sylvestre « vit passer quantité de chapeaux de paille, plusieurs robes violettes, mais pas un châle rayé. Il vit aussi un jeune homme et une jeune femme qui tenaient chacun par une main leur petit garçon, frais et gambadant. Ils le faisaient courir, ils riaient de ses pas, de son babil, et se regardaient d'un air heureux. Sylvestre se sentit en train de trouver à ce spectacle il ne savait quoi d'attendrissant. »

Il entra dans l'église et pria.

« Personne n'a jamais prié en vain. Sylvestre le sentit à la pente adoucie de ses pensées. Il considéra que le mariage est une chose pleine de solennels mystères et de glorieux devoirs, qui peut apporter à l'homme plus ou moins de consolation, mais qui lui fait un rôle éminent dans l'Eglise et dans la société.

« Il vit une créature à l'image de Dieu spécialement placée sous sa garde, à lui, chétif individu qui n'avait eu jusqu'à présent que lui-même à conduire ; il vit des enfants, des âmes immortelles qui allaient naître en quelque sorte de lui, qu'il aimerait, qu'il serait chargé de former, qui deviendraient peut-être de grands instruments de la miséricorde céleste. »

Et tout en pensant que « de tels devoirs à remplir ne peuvent manquer en même temps d'être de

grands secours, » il se rendit à la chapelle de la sainte Vierge pour y réciter un *Ave Maria*, suivant son habitude.

« Or, deux femmes priaient dans la chapelle. La plus jeune avait un chapeau de paille à rubans verts, une robe violette et un châle rayé. Son attitude était d'une vraie chrétienne, qui ne cherche point à faire valoir sa taille et qui songe que Dieu est présent.

« Sylvestre ne douta point que ce ne fût là cette personne qui l'occupait tant. Quelque chose qui ressemblait à la tendresse d'un frère s'émut dans son cœur. « Pauvre enfant, pensa-t-il, je ne sais « ce que tu demandes, mais que Dieu exauce ma « prière, et qu'il te donne ce qu'il te faut pour la « terre et pour le ciel ! »

« Il inclina la tête afin de commander à ses regards, que ce châle rayé et ces rubans verts attiraient trop; et il récita tout ce qu'il savait de prières à la sainte Vierge. La plus douce était l'*Ave maris stella*, prière du marin sur les flots et du voyageur dans les ténèbres, prière de l'âme humaine parmi le trouble et la nuit de ses irrésolutions. »

V. — Le surlendemain, l'abbé Théodore le présenta au père. « On convint que la jeune fille serait avertie le soir même, et Sylvestre introduit dans la maison deux ou trois jours après, lorsque Marianne aurait eu le temps de se consulter un peu devant le bon Dieu. »

Comme il s'étonnait, avec l'abbé, qu'une si grosse affaire pût se conclure si vite : « Le jour où j'ai parlé de vous, répond celui-ci, ils achevaient une neuvaine à saint Joseph, pour qu'il envoyât l'homme souhaité. » Et, « devisant ainsi, ils arrivèrent, nuit tombante, dans une rue déserte, tout embaumée d'une odeur de tilleuls en fleur. »

« — Le charmant parfum ! s'écria Sylvestre. Que ces tilleuls sont bons de fleurir ainsi parmi les cheminées et les murailles !

« — Image, dit l'abbé, d'une bonne âme au milieu des soucis et des injures de la vie. Quoi que l'on fasse autour d'elle et contre elle, elle exhale fidèlement son parfum, elle donne fidèlement sa fraîcheur et son ombre. Une vraie épouse est au foyer comme ces tilleuls dans leur enclos. Elle en fait l'ornement, la douceur; elle y fleurit sans s'inquiéter de ce qui se passe au dehors, et l'on en sent quelque chose encore au delà du seuil qu'elle ne franchira jamais.

« — Comment ne vous êtes-vous pas marié, mon cher abbé ? dit Sylvestre.

« — Hélas ! répondit l'abbé, vous allez me trouver présomptueux : je me proposais de devenir un bon prêtre.

« Ils côtoyaient un mur au-dessus duquel les tilleuls penchaient leurs têtes murmurantes. Sylvestre leva les yeux. Il vit du même coup la maison dont ce mur fermait le jardin; maison proprette et close, qui ne pouvait contenir qu'une seule famille, et qui semblait bâtie tout exprès pour le silence et l'humilité.

« — Que je serais étonné, dit-il, si cette petite porte s'ouvrait pour laisser sortir une passion !

« — Assurément, remarqua l'abbé, il n'y a point de passion ici, et j'espère que vous n'y en porterez point. C'est là que demeure votre future. Je parierais qu'en ce moment il est question de vous sous les tilleuls.

« — Maison modeste et pure, pensa Sylvestre, sois bénie ! et fasse Dieu qu'en effet nul malheur, nulle inquiétude ne franchissent avec moi ton paisible seuil ! »

Quand il frappa sur la porte « un coup retentissant, » parce qu'il tenait à faire bonne contenance : « Ah ! mon Dieu, se dit Marianne, je vais pourtant être obligée de paraître ! »

Il entre, avec l'abbé Théodore, sous une tonnelle où Marianne se dirige bientôt, accompagnée de sa mère.

« Un peu plus ému qu'il ne s'y attendait, Sylvestre vint à leur rencontre. Il vit une pauvre jeune fille fort troublée, mais à qui son embarras n'enlevait aucune des grâces de la jeunesse et de la modestie. Elle baissait un front généreux; elle avait la taille souple. D'une main elle s'appuyait au bras de sa mère, de l'autre elle tenait une fleur cueillie par distraction.

« — Dans le fond, pensa Sylvestre, elle n'est pas mal. Mais ce qui me plaît, c'est qu'elle rougit et qu'on ne l'a point parée. »

« Marianne se contentait de penser qu'elle serait très heureuse si ce prétendant abrégeait sa visite et s'en allait bientôt.

« L'abbé Théodore entama la conversation en l'honneur du jardin; Sylvestre ajouta l'éloge du clocher » qu'on voyait de là et « qui se rattachait tout naturellement au sujet. Marianne trouva suffisamment douce la voix de ce terrible homme. Au bout d'un quart d'heure elle s'enhardit jusqu'à le regarder à peu près. »

Cependant elle ne parlait pas, ce qui ne faisait pas le compte de l'abbé Théodore.

« — Marianne, lui dit-il, êtes-vous muette, mon enfant ?

« — Hélas ! répondit-elle avec un regard qui demandait grâce, vous le savez !

« — Si vous ne voulez pas parler, poursuivit l'impitoyable abbé, je vous ferai chanter, ma fille.

« — Eh bien ! reprit-elle en se dirigeant avec résignation vers le piano (car la nuit était venue et l'on était rentré dans la maison), j'aime encore mieux chanter.

« — Bon, dit l'abbé, forcé d'interrompre ses poursuites ; chantez-moi *le Pèlerin*. »

« Marianne préluda, non sans abîmer un certain nombre de notes, ce qu'elle dénonça généreusement elle-même en haussant les épaules; et, d'une voix douce et juste, mais tremblante, elle chanta ce couplet innocent :

C'est la madone du village !
Encor un peu de chemin.
Bientôt tu verras son visage :
Courage, bon pèlerin !

« — Non, dit-elle en s'arrêtant, j'ai trop peur !

« — Rassurez-vous, mademoiselle, dit Sylvestre prenant pitié de la jeune fille ; c'est à moi de trembler. »

« Ce fut la parole la plus remarquable de cette entrevue, et celle qui resta célèbre. On prit ensuite congé avec de grandes révérences. »

VI. — Cette jeune fille s'appelait Mathilde Murcier. Ses parents étaient de « très petits bourgeois, fort simples chrétiens. » En des pages écrites vers la soixantaine, sous forme d'autobiographie, avec ce titre : *Temps heureux,* Louis Veuillot ajoute certains détails plus réalistes, mais qui n'enlèvent rien à la poésie de ce drame intime : « La jeune fille, âgée de vingt et un ans, n'était ni riche, ni laide, ni sotte, ni mal élevée. Rien de marquant. Elle avait de l'esprit, mais je n'en savais rien. On ne le sait jamais. Il était simplement visible qu'elle avait des habitudes de piété et une grande modestie. Mais qu'est-ce que cela devient ? Rien ne me fixait là-dessus. On lui donnait 40,000 francs ; j'avais 6,000 francs d'appointements et un millier de francs de dettes : ce n'était pas de quoi vivre. Son nom de Mathilde ne me plaisait pas. Je n'étais nullement pressé d'aucun côté. Néanmoins je bâclai l'affaire pour en finir. J'avais dans la tête qu'il fallait me marier à trente-deux ans, et toutes mes réflexions me démontraient qu'on se marie sans savoir ce qu'on fait, et que le plus sage était de s'en fier à la prière. »

Un obstacle se présenta soudain. La grand'mère, vieille marchande enrichie, fière de son argent, trouvait que sa petite-fille se mésalliait en épousant un journaliste, « profession non classée. » Elle le dit trop haut, et Louis Veuillot brisa là. Le lendemain, M. Murcier vint le trouver avec une figure triste : sa fille était désolée. Le trousseau était acheté et marqué, que diraient les couturières de Versailles ? — « Eh bien ! lui dis-je, si Mademoiselle votre fille y tient, nous ferons le mariage. Il m'importe beaucoup qu'elle n'ait point à souffrir à cause de moi. Seulement je suis obligé d'exiger qu'elle se marie sans dot. — Je ne vous comprends pas, dit-il. — C'est votre belle-mère, répondis-je, qui fournit la dot et je ne veux rien recevoir d'elle, à moins qu'elle ne m'ait fait des excuses. Pour M^lle Mathilde, cela ne la regarde point. Elle pleure, allons tout de suite la consoler et marions-nous. »

Ils partirent aussitôt à Versailles. « Mathilde et sa mère étaient à déjeuner, nous entrâmes sans crier gare. Elles avaient l'air fort affligé. Mais ma présence disait tout et dissipait toute crainte des couturières. Mathilde ne dit rien, mais, en me voyant, elle me jeta un regard si reconnaissant et si content que je ne l'ai pas encore oublié. En ce moment-là, je fus délivré de ma plus grande et plus constante préoccupation depuis qu'il était question de mariage : je me sentis amoureux. En vérité, j'avais joué et gagné le bonheur de ma vie. Le mariage eut lieu quelques jours après.

« Quant à la grand'mère, comme elle était chrétienne, tout s'arrangea, je ne dis pas de bon cœur, mais très convenablement et même très dignement. Elle s'excusa, paya et, sauf quelques anicroches promptement réparés, tout alla bien. Elle alla jusqu'à se rendre aimable autant qu'elle pouvait. » Il y avait d'ailleurs un abîme de temps et d'idées qui les séparait, ce qui explique les dissidences.

C'est alors sans doute que Sylvestre fit ses confidences à l'abbé : « Non, la personne ne me déplaît pas. Pauvre petite, à qui pourrait-elle déplaire ? Un pouce de plus ne m'eût pas effrayé, mais qu'est-ce que cela peut faire au bonheur ? Le bonheur ne se mesure point à l'aune. D'ailleurs la taille est élégante. Je ne dis rien de la voix : ce petit timbre faible et doux suffit aux chansons du berceau. »

Puis ils revinrent à la maison des tilleuls. Sylvestre demanda un entretien à Marianne et lui exposa ses idées sur le mariage.

« Je suis chrétien et je parle à une chrétienne. Je ne me ferai pas tort dans votre cœur en vous disant que je prends comme un devoir cette sage disposition de la Providence, rappelée par l'Eglise, qui attribue à l'homme l'autorité dans la maison.

« Non seulement le bon ordre et la décence l'exigent ainsi ; mais, avec le caractère que j'ai, cette pleine autorité, qu'il faut me laisser, est nécessaire à votre bonheur. Je serais le plus insupportable des esclaves, je serai le plus soumis des maîtres.

« Ne me demandez pas où je vais, vous le saurez toujours ; ne m'imposez pas ce qu'il faut que je fasse, et je ne ferai guère que ce qui vous plaira.

« Je n'aime point le monde ; il est mauvais pour moi, il le serait davantage pour vous. Outre qu'il me gâterait certainement, il pourrait vous troubler. J'en deviendrais plus difficile encore, et vous perdriez de deux façons.

« Si vous m'acceptez, c'est un adieu que vous dites à la fortune. Je ne serai jamais riche, à moins que Dieu ne le veuille absolument, mais je ne m'y prêterai pas. Je suis incapable d'une combinaison quelconque qui me puisse enrichir. Je ne suis propre qu'à gagner ma vie, et j'en bénis Dieu.

« Point de fortune, donc point d'éclat. Jamais de brillantes parures, jamais de beaux divertissements. Il faut que vous trouviez votre bonheur dans votre maison ; une maison humble et fermée, comme celle-ci, visitée d'amis sûrs, partant peu nombreux : ceux des vôtres qui me conviendront, ceux des miens que vous agréerez. Voudrez-vous renfermer tous vos souhaits dans ce petit cercle et toutes vos joies dans ce petit espace ? »

A ce langage élevé, Marianne répond avec une merveilleuse candeur :

« — Je ne vous demanderai jamais d'aller dans le monde ; je n'en ai jamais eu le désir. Je n'aime que le bon Dieu et mes parents.

« — Dieu soit loué ! poursuivit Sylvestre. Moins

vous aimerez le monde, plus vous serez heureuse à la maison. C'est quand nous nous retirons du monde que l'espace du ciel s'ouvre devant nous. Vous savez qu'on s'y élève avec deux ailes, qui sont la simplicité et la pureté. J'ai assez vu le monde pour vous assurer qu'il n'a point d'occupation plus chère que de rogner ces ailes-là. »

« Marianne parut presque à l'aise, comme si elle se trouvait en pays connu.

« — Oui monsieur, fit-elle presque avec joie. Je l'ai lu dans l'*Imitation*.

« — Eh bien, lui dit Sylvestre, donnez-moi votre main, mademoiselle. Nous aimerons le bon Dieu et nous nous aimerons. Votre empire s'étendra plus loin que vous ne pensez ; j'ose vous promettre que vous serez heureuse. Chacun de nous reçoit de Dieu ce qu'il lui faut. »

« Il offrit son bras à Marianne, redevenue tremblante, et la reconduisit à ses parents. »

VII. — Le mariage fut fixé au 31 juillet 1845, en la fête de saint Ignace, fondateur des Jésuites, qu'il avait défendus avec tant d'énergie et qui étaient alors violemment attaqués. Un ordre de dissolution venait de les atteindre. Malgré les angoisses du moment, le P. de Ravignan lui écrivit : « Je veux vous marier, vous bénir... Certes, vous nous avez assez prouvé que vous êtes notre ami quand même. Tous nous sommes vos obligés. »

Ce fut un vrai mariage chrétien où tous prièrent avec ferveur, mais surtout Louis et Mathilde. Les admirables récits qui précèdent nous donnent une idée de la sincérité de leur foi et de la noblesse chrétienne de leurs sentiments. Mgr de Prilly, évêque de Chalons, le félicita d'épouser, « dans les circonstances difficiles » où il avait « besoin de réconfort », une sainte personne dont les exemples puissent lui servir d'appui. Mgr Clauzel de Montals lui donna « un secret pour être heureux » : « Cultivez votre grande foi par la lecture et la prière, et rien dans ce monde ne vous séduira, ne vous ébranlera, ne troublera la joie intérieure qu'entretiennent dans nos âmes les espérances d'immortalité. » Guizot même n'oublia point l'homme à qui il avait autrefois donné une mission de confiance en Algérie, ni Bugeaud son ancien secrétaire. Le général se plaignit seulement de n'avoir été prévenu que « comme tout le monde » et, dans une lettre affectueuse, après avoir critiqué « certains articles de l'*Univers religieux* » qui « ajoutaient aux embarras du gouvernement » par leur action sur le clergé, il ajoutait : « C'est à présent, mon cher Veuillot, qu'il ne faut plus s'en rapporter à la Providence, sur laquelle vous comptiez trop, pour assurer votre avenir ; vous voilà responsable de celui d'une femme et des enfants qui en naîtront. » La conclusion dut amener un malin sourire aux lèvres de Louis Veuillot : « Soyez heureux dans votre nouvel état et rappelez-vous toujours que je vous porte un vif intérêt, malgré vos idées extraordinaires que votre femme fera disparaître, j'espère. » (Alger, 25 août 1845).

Lui-même, dans *Çà et Là*, a peint son doux intérieur quinze jours après leur mariage. En elle, « quelle grâce naïve ! et, sous cette grâce naïve, quel ferme et haut sentiment du devoir ! et dans cette hauteur, quelle candeur et quelle humilité ! Je suis étonné, ravi et plein de respect ; et mon cœur contient une source de tendresse que je ne me connaissais pas et que je sens inépuisable. »

Elle s'est mise aussitôt « à sa besogne de ménagère comme si elle n'avait fait autre chose de sa vie. Elle s'est occupée de ranger son linge, de tenir ses comptes. Le lendemain de notre mariage, l'ayant quittée un instant, je l'ai retrouvée l'aiguille à la main. Je lui ai demandé qui la pressait de travailler ainsi ; elle a murmuré que se sentant trop d'inclination à rêver, elle avait cru mieux faire de se mettre tout de suite au devoir. « Seu« lement, a-t-elle ajouté avec un sourire timide, en « me montrant son ouvrage, depuis une heure je « n'ai pas fait un point. »

Voici comment se passent leurs journées :

« Nous travaillons le jour ; le soir nous nous promenons après une visite à quelque église. Nous comptons nous divertir de la sorte un demi-siècle durant, si Dieu veut. Nos entretiens sont charmants. La chère créature n'a pas l'idée du mal. Elle me fait des questions qui m'humilient ; mais, en même temps que je suis intérieurement humilié, je me sens plus d'estime pour moi-même, parce que Dieu a daigné me donner cette innocence en garde et cette vertu pour appui.

« Je sens grandir mon cœur, mon esprit s'élève, ma vue s'affermit sur les choses de ce monde et sur les choses de Dieu. Je vaudrai mieux que je n'ai valu et ma vie ne sera pas inféconde ; et je suis heureux, et j'aime. Etre heureux, aimer, ah ! c'est le même mot, mais il y a manière de l'entendre. Aujourd'hui je l'entends ! »

Mgr Rendu, évêque d'Annecy, l'invita à visiter les montagnes de Savoie. Ce fut leur voyage de noces. Comme Louis Veuillot l'a chanté ce voyage qui ne dura d'ailleurs que quelques jours ! Mais, tout en chantant, il distribue aussi des coups de cravache à George Sand, à Rousseau, « sa bête », à Julie, la nouvelle Héloïse, — princesse de Cuistrerie, — et aux Génevois de Calvin. Quels coups assénés avec une force sûre d'elle-même, mais quel enthousiasme pour la Savoie catholique, pour les montagnes, pour la « cloche de Chamounix ! »

« Ce sera la plus belle cloche de toutes ces vallées, s'écrie le guide. Nos défunts l'entendront dans le Purgatoire ; les prières qu'elle aura éveillées rafraîchiront leurs âmes.

« Nos saints l'entendront dans le ciel ; car la voix de la prière monte plus haut que l'aigle et que tout bruit du monde : elle les sollicitera de prier pour nous. »

Mais rien n'est comparable au récit de leur dernière soirée à Chamounix, de leur dernière promenade ensemble, après avoir prié dans l'église.

« Nous bénissions Dieu de ces heures amies.

Nous nous rappelions notre passé commun, encore si court et déjà plein de tant de joies. — Nos joies se pressaient pour passer vite ! — Mais, dans l'ignorance de l'avenir, nous admirions comme Dieu distribuait ses bienfaits d'une main libérale à deux créatures qui n'avaient rien fait pour lui.

« Nous nous disions que nous n'avions pas connu et pas même imaginé la félicité des voyages, mais que toutes ces beautés n'étaient si belles que de la plénitude de nos cœurs. Nous parlions de notre foyer paisible où nous allions rentrer, riches de ce premier trésor de souvenirs amassés à nous deux et que nous saurions dépenser longtemps.

« Et comme cette âme charmante ne demeurait jamais éloignée de Dieu, et que tout l'y ramenait invinciblement, la joie, je le savais déjà, la douleur, je l'ai su : « Mon ami, me dit-elle, une « préoccupation se mêle pourtant à mon bonheur. « Ce n'est pas la crainte qu'il dure peu : Dieu fera « sa volonté très sainte. Ce que je crains, c'est « que nous ne devenions ingrats.

« Que pourrions-nous faire pour nous assurer « contre nous-mêmes, pour ne pas tomber dans « la tiédeur de la reconnaissance et dans la lan- « gueur de la foi ? Mon âme ne s'élance pas « comme je le voudrais aux pieds de ce Maître si « bon, qui a pris tant de soins de moi et qui a « voulu que j'eusse le ravissement d'adorer, d'ad- « mirer et d'aimer ! » En ce moment sonnait l'*Angelus*.

« Il sonna doucement, lentement, longuement. Nous tombâmes à genoux. La cloche avait je ne sais quelle voix plaintive et brisée... »

VIII. — Mais restons sur les notes heureuses. Pendant ce voyage, le 15 septembre, Louis Veuillot annonça à son frère qu' « il viendrait quelque chose, s'il plaît à Dieu, vers le mois de mai prochain, qui l'élèverait à la dignité d'oncle. » — « C'est à Annecy même, à deux pas du tombeau de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, que nous avons eu toutes les certitudes possibles en semblable occasion. Je te laisse à penser si nous avons ménagé les prières. Dans le cas où il aurait plu à Dieu de nous donner un enfant, c'est à Lui-même qu'il le donnera ; car déjà nous le lui avons cent fois offert, et nous n'en resterons pas là. »

Parce qu'il était pleinement chrétien, ce mariage fut pleinement heureux. Citons pour compléter le portrait de la douce Mathilde, cette autre page de Louis Veuillot extraite de *Temps heureux* qui est aussi une humble confession : « Elle avait de l'esprit, quoi qu'elle prît soin de ne pas l'étaler, de l'intelligence et du cœur. Dans les mauvais moments que nous eûmes à passer, lorsqu'il s'agissait de la vie du journal, qui était notre vie, jamais elle ne m'a donné un conseil lâche : « Faisons la volonté de Dieu, disait-elle, faisons-la bien. Dieu ne nous abandonnera pas. » Sa piété était solide, profonde et tendre. J'eus le bonheur de lui inspirer une affection profonde, elle n'aimait pas moins ses enfants. C'était une épouse et une mère chrétienne. Cet éloge n'est pas petit. Elle n'avait pas l'habitude de l'ordre, mais qu'elle était d'ailleurs économe, simple et pacifique ! Toute la journée elle tirait son aiguille et raccommodait. Ses enfants assis autour d'elle sur le parquet se levaient et la suivaient en groupe dans les appartements. Elle en avait cinq. Quand elle ne fut plus là, que de fois je me suis rappelé ce spectacle et quelles bonnes larmes ont rempli mes yeux ! Son grand bonheur était de faire avec moi une promenade jusqu'aux Champs-Elysées. Elle n'a guère eu d'autre distraction et ne l'a pas eue souvent. Plus d'une fois, lui ayant promis ce plaisir, je n'ai pas tenu ma promesse sans être absolument forcé d'y manquer. J'aurais pu lui faire plaisir plus souvent. Après vingt ans, c'est encore mon amer regret. Néanmoins cette vie restreinte et laborieuse ne lui déplaisait pas, du moins elle ne s'en plaignit jamais. J'ai conservé d'elle un souvenir tendre et un respect profond que chaque jour accroît. Comme disait Donoso Cortès, c'était bien l'humilité qui la caractérisait, et il n'est point de vertu plus charmante.

« Ce n'était point sans combat qu'elle la possédait si pleine et si parfaite. Elle avait l'âme fière ; elle aurait aimé naturellement un peu plus de parure, de liberté et de train, ne fût-ce que pour moi qu'elle prisait si haut ; mais que serions-nous devenus si nous avions suivi cette pente ? Il fallait pourvoir à une maison bien lourde pour de si petites gens. Après lui avoir donné de bons conseils, je lui donnais de mauvais exemples. Ma condition et souvent une certaine magnificence me poussaient à dépenser plus que je ne pouvais. J'invitais surtout à dîner ; elle cédait sans réflexion, et il fallait faire des emprunts à la dot. Nous avions dix mille francs d'assuré, j'en dépensais un bon quart en sus, et à la fin du mois je lui faisais des reproches qu'elle supportait, sans me dire que la faute principale était à moi. Je ne pouvais me mettre dans la tête que ces dîners extraordinaires coûtaient plus que notre faible dîner de tous les jours... Elle-même ne me l'a jamais dit. Elle voulait garder le silence et se reprochait de n'avoir pas assez de patience pour nous deux. Je me suis amèrement souvenu de tout cela.

« Que de fois je me suis dit que c'était la femme qu'il me fallait et que Dieu me l'avait donnée dans sa prévoyance et dans son amour pour moi ! Plus brillante de corps ou d'esprit, plus instruite, plus au courant du monde, elle m'eût moins convenu ; d'une autre origine, elle eût moins convenu à l'humeur et à la condition de ma mère ; plus riche, elle m'eût plus gêné ; plus économe, elle m'eût trop contraint.

« Après sa mort, écrivant le premier chapitre de *Çà et Là,* je me suis amoureusement souvenu d'elle. *Il n'y a rien d'exagéré* dans le portrait que j'en ai tracé. C'était bien cette humble et

charmante femme qui tenait son aiguille le lendemain de son mariage, mais qui n'avait rien fait.

« Nous avons vécu ensemble aussi heureux qu'on puisse l'être huit ans à peine, m'ayant donné six filles, ne me laissant pas un souvenir amer, mais de longs regrets. »

Sa situation était bien délicate cependant, vivant avec une belle-sœur — car Mlle Elise Veuillot demeurait avec eux, — et restant sous l'influence de la grand'mère qui avait fourni la dot, et trouvait son petit gendre *très exagéré*. Pour celle-ci le monde des journalistes était un monde à part, composé de gens dissipateurs et qui se faisaient mettre en prison. Cependant, grâce au tact de Mathilde, elle finit par prendre son parti des exagérations de Louis. « Elle consentit à voir que j'étais bon mari et assez bon enfant, quoique *raide ;* elle supporta mes enfants, quoique j'en eusse beaucoup ; et je pus rester dans sa société, que je n'avais jamais vue. »

Ces accents de tendresse émue, nous les avons trouvés déjà dans la bouche d'O'Connel écrivant à sa femme : « Mon cher cœur, me voici de nouveau ici, entouré de mes bébés et pensant à leur mère, mon trésor. Nell a bien gagné, même depuis le peu de temps que j'ai été absent. Betsy et John sont délicieusement bien et excellents enfants. Combien les chéris se *pendent* à moi ! et notre petite Ricarda est véritablement le plus grand trésor de ce monde. Cela vous réjouira de voir quelle *femme* elle est devenue. »

Nous nous sommes complaisamment étendus sur cette attachante physionomie de Mme Louis Veuillot, si modeste, prudente et douce, et pourtant ferme et élevée. Grande admiratrice de son mari, comprenant que ses heures étaient précieuses, prenant sa part de ses luttes et de ses victoires, elle s'appliquait à lui préparer, au retour des combats du journalisme, chaque soir, un intérieur aimable et calme où rayonnaient la foi, la bonté, l'amour de l'Eglise. Elle le comprenait et l'aimait, — c'était l'idéal que Louis cherchait dans sa femme, — elle lui épargnait de plus les détails pénibles du ménage, afin que nul nuage intime n'empêchât l'essor de sa noble pensée, ni la bonne humeur, cet épanouissement de la force et du bonheur, qui était l'une de ses fortes armes.

Mais il nous a paru surtout que le récit de leur mariage, d'après les souvenirs et les révélations de Louis Veuillot lui-même, c'est bien l'idylle la plus délicieusement chrétienne de notre dix-neuvième siècle.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Un prêtre qui se trouve dans l'obligation de biner le dimanche, peut-il, sans pécher gravement, déjeuner à son aise avant de célébrer la messe de binage, sous prétexte que le jeûne eucharistique est déjà rompu par les ablutions qu'il a absorbées *involontairement* à la première messe ?

Un confrère tient pour l'affirmative. Est-il dans le vrai ?

R. — Comme les principes relatifs au jeûne eucharistique ont déjà été posés précédemment pour d'autres cas de conscience, et qu'on peut les trouver dans tous les théologiens, nous les supposerons aujourd'hui sans les discuter aucunement. Mais avant de répondre directement au cas qui nous est proposé, une question préalable semble s'imposer.

I. *Est-il permis à un prêtre, qui doit biner les dimanches et jours de fête, de célébrer une seconde messe, s'il a pris involontairement les ablutions à la première messe ?* — Il est certain qu'on ne peut pas répondre affirmativement sans distinction. Car 1° si le prêtre dont il est question peut trouver un autre prêtre qui puisse dire cette messe à jeun, même en binant lui-même, il doit la lui confier, et ne pas célébrer ainsi sans être à jeun. 2° Les théologiens admettent communément (on pourrait presque dire unanimement) que l'obligation pour les fidèles d'entendre la messe un jour de dimanche ou de fête de précepte, n'est pas par elle-même une raison suffisante pour autoriser un prêtre à célébrer sans être à jeun. D'abord parce que les fidèles ne sont tenus d'entendre la messe, les dimanches et jours de fête, que lorsqu'ils le peuvent sans inconvénient grave et proportionné, d'où il suit que s'il n'y a point à leur portée de prêtre qui puisse dire la messe sans être à jeun, il n'y a plus de précepte pour eux. Ensuite parce que deux préceptes, ecclésiastiques tous les deux, se trouvent ici en présence : celui d'assister à la messe pour les fidèles, et celui de ne la célébrer qu'à jeun pour les prêtres ; or l'Eglise regarde le second comme beaucoup plus grave et plus important que le premier, car elle admet bien des raisons qui exemptent de l'audition de la messe, et n'en admet qu'un bien petit nombre qui exemptent du jeûne eucharistique, et elle donne assez facilement des dispenses pour l'audition de la messe, tandis qu'en dehors des cas qui exemptent par eux-mêmes elle n'en donne pour ainsi dire jamais pour le jeûne eucharistique, ou du moins le Souverain Pontife seul se réserve de les donner. 3° Le seul cas généralement admis où il puisse être permis de célébrer la messe sans être à jeun, c'est quand le précepte du jeûne eucharistique se trouve alors en opposition avec un autre précepte d'ordre supérieur, comme par

exemple le précepte *divin* de parfaire le sacrifice qui sans cela demeurerait incomplet, ou, selon plusieurs théologiens, de donner le viatique à un malade qui sans cela devrait en être privé ; ou bien encore le précepte *naturel* de préserver l'eucharistie de profanation ou d'éviter un scandale grave.

Toute la question ici se réduit donc à celle-ci : Y aurait-il scandale grave, si un prêtre qui a pris les ablutions ne disait pas la seconde messe qu'il devrait dire sans cela ? — Aucun théologien n'ose trancher carrément la question, mais tous laissent à la conscience et au jugement raisonné du prêtre de la trancher selon les circonstances. Il est certain que si, à cause de cette omission, il devait s'élever parmi le peuple des murmures, des soupçons graves qui pussent nuire sérieusement à la considération due au prêtre et à la réussite de son ministère auprès des âmes, ou empêcher les fidèles de revenir dans la suite à l'église, il y aurait une raison bien suffisante de dire la messe sans être à jeun ; et sans doute cette raison-là pourrait se rencontrer plus facilement un jour de très grande solennité qu'un jour de simple dimanche. Mais il faut aussi prendre garde de se faire illusion, et bien distinguer entre *étonnement* et *scandale*. Presque toujours, si un prêtre avoue humblement que, par suite d'une distraction, il a pris par mégarde les ablutions qu'il devait réserver, et que par conséquent il n'est plus à jeun et ne peut plus dire la messe, la loi étant pour tous ; qu'il arrive assez souvent à une personne qui doit communier de s'oublier et de prendre quelque chose et qu'alors elle doit remettre sa communion au lendemain ; que lui, prêtre, doit donner à tous l'exemple du respect et de l'obéissance à la loi qu'il prêche aux autres, et qu'il tient à le donner ; si après cela il fait sa prédication, et aussi, pour remplacer la messe qu'il ne peut plus dire, un autre office solennel, par exemple, chant du *Gloria* et du *Credo* et grand salut du Saint-Sacrement, ou bien chemin de la croix ; si en plus il ajoute qu'il satisfera le lendemain à son obligation de dire la messe *pro populo* et se privera par suite d'un honoraire qu'il aurait pu légitimement toucher ; les fidèles, au lieu d'être scandalisés, ne seront-ils pas plutôt édifiés de la conduite et du désintéressement de ce prêtre, et ne l'estimeront-ils pas davantage, d'autant plus qu'un grand exemple de respect aux lois de l'Eglise n'est jamais donné sans profit ?

Ajoutons que plus d'une fois, au contraire, il peut résulter du scandale d'une messe célébrée sans être à jeun, car la chose peut se connaître et accréditer ce préjugé populaire : que les prêtres ne se gênent pas de manquer aux lois qu'ils imposent aux autres, quand ils y ont avantage ou commodité. Qu'il nous soit permis de citer à ce sujet un fait qui est à notre connaissance. Un prêtre s'était oublié ainsi et avait par mégarde pris les ablutions. Il se demandait alors ce qu'il devait faire. Après réflexion, il se résolut à ne pas célébrer la messe et à faire chanter simplement le *Gloria* et le *Credo* et à donner après sa prédication un salut solennel. Il s'aperçut bien vite qu'il y avait eu ainsi édification au lieu de scandale, car lorsqu'il sortait de l'église, il rencontra un habitant de la petite paroisse où il avait dit la première messe, et comme il lui témoignait son étonnement de le voir là, puisqu'il avait déjà assisté à la messe, celui-ci lui répondit : « Mais oui, Monsieur le curé, me voilà, et je vous avoue que c'est un peu de curiosité qui m'a fait venir. Je me suis bien aperçu de ce que vous aviez fait, j'ai vu que vous aviez *pris tout*, et je me suis dit : Allons voir si M. le curé dira tout de même une autre messe, ou bien fera ce qu'il nous ordonne à nous de faire ! Eh bien, je suis content ; si j'entends à présent de mauvaises langues parler mal des prêtres, je les défendrai. »

II. En supposant un cas où en raison de la trop grande solennité et de circonstances particulières, ou de la disposition des paroissiens, un prêtre se trouve obligé par la loi naturelle elle-même ou la loi divine positive de célébrer après avoir pris les ablutions à une première messe, *pourrait-il alors, sans pécher gravement, déjeuner à son aise avant de dire sa seconde messe ?* — Aucun théologien, que nous sachions, n'a traité cette question, sans doute parce qu'elle n'était guère pratique et que personne ne suppose un vrai prêtre capable d'agir ainsi. La seule raison qui pourrait militer en faveur de l'affirmative, c'est que l'essence du jeûne eucharistique étant rompue, la loi ne peut plus obliger, de même que, d'après un très grand nombre de théologiens, quand l'essence du jeûne ecclésiastique pour le carême, les quatre-temps ou les vigiles est rompue par quelqu'un qui, par exemple, sans penser que c'était un jour de jeûne, aurait fait deux vrais repas, l'un à six ou sept heures du matin et l'autre à midi, il pourrait encore en faire un troisième le soir. D'un autre côté, tous les théologiens admettent que celui qui, sans y penser, mangerait de la viande le vendredi au commencement de son repas, serait obligé de cesser d'en manger au moment même où il s'en apercevrait d'une manière réflexe, quoique l'essence de l'abstinence fût déjà rompue pour ce repas-là. La raison de la différence est que, dans le premier cas, l'Eglise ne veut obliger au jeûne ecclésiastique que ceux qui en peuvent observer l'essence, tandis que dans le second elle veut qu'on soit toujours obligé de s'abstenir de viande le vendredi. On doit dire assurément la même chose du jeûne eucharistique : l'Eglise veut qu'il oblige toujours jusqu'au moment de la communion ceux mêmes qui, y étant obligés, l'auraient rompu par une nécessité quelconque ; ainsi elle permet très bien qu'un adulte baptisé le matin, et ayant pris le sel exigé par les cérémonies du baptême, communie après, mais pourvu qu'il n'ait rien pris autre chose.

Ce qui prouve encore qu'il y aurait péché mortel, c'est que les raisons qui ont fait instituer le jeûne eucharistique, existent toujours pour celui

qui doit encore communier, même après l'absorption des ablutions. Il suffit en effet, pour s'en convaincre, de citer les trois principales apportées par les théologiens. La première, c'est la révérence et le respect dus à ce sacrement, que les fidèles doivent préférer de beaucoup à toute autre nourriture : ce qu'ils montrent en s'abstenant de manger même lorsqu'ils ont faim. — La seconde, c'est la signification même du sacrement, qui nous est donné par manière de nourriture pour nous fortifier spirituellement et nous conduire au ciel ; or, Notre Seigneur n'a-t-il pas dit lui-même : *Quærite primum regnum Dei ?* — La troisième, c'est la préparation nécessaire pour recevoir ce sacrement, laquelle demande que l'homme, se privant de nourriture et de boisson, ait l'âme plus libre pour s'entretenir avec Dieu, et plus apte pour recevoir ses divines influences.

Une autre raison qui prouve bien encore qu'il y aurait là péché mortel, et qui n'est pas à dédaigner, c'est le sentiment commun des fidèles. On pourrait encore très bien faire comprendre à des chrétiens sensés, en les raisonnant, que dans certaines circonstances le prêtre, après avoir pris les ablutions par inadvertance, pourrait dire la sainte messe, pour éviter un plus grand mal. Mais à qui pourrait-on faire comprendre que le prêtre à qui ce malheur est arrivé *par mégarde*, se soit mis après à déjeuner tout à son aise, et ait cru pouvoir ensuite dire encore sa messe ? Car là il faisait *sciemment* une chose contraire à la loi, et rigoureusement défendue à ceux qui veulent communier. La divulgation d'un tel fait causerait dans une paroisse un scandale que rien ne pourrait effacer.

Q. — Que pensez-vous de ces paroles d'un religieux missionnaire : « La vocation, on l'a quand on la veut ; il suffit de la demander au bon Dieu » ?

R. — La prière est très puissante et elle obtient de Dieu bien des grâces. Il se peut donc qu'elle obtienne la vocation à qui la demande et fait ce qu'il faut pour y répondre, si la prière est exaucée.

Mais on ne saurait dire que la prière, qui est toujours efficace de quelque manière, obtienne toujours l'objet même qui a été demandé. Elle est souvent exaucée par quelque grâce meilleure pour celui qui demande, et quelquefois son objet même se trouve retardé pour être accordé sous une autre forme. Ainsi telle personne qui désirait être religieuse et en demandait la grâce, a reçu celle de vivre saintement dans l'état du mariage qui convenait à son tempérament et à la volonté de Dieu ; telle autre, qui a demandé la même grâce pour elle-même, l'a obtenue pour ses enfants que Dieu a appelés à la vie religieuse ou au sacerdoce.

On ne saurait donc affirmer que pour avoir la vocation il suffit de le vouloir et de la demander par la prière.

Dire qu'on a la vocation quand on veut, c'est contredire la notion fondamentale de la vocation, qui est essentiellement un appel de Dieu. Et cela est vrai aussi bien pour l'état religieux que pour le sacerdoce.

Mettre en pratique ce principe, c'est s'exposer aux plus graves mécomptes. Pousser indistinctement les enfants, les jeunes gens vers le sacerdoce ou vers la vie religieuse, c'est faire entrer dans le sanctuaire ou dans le cloître des sujets qui ne sont pas appelés par Dieu et qui, dépourvus d'une véritable vocation, y seront malheureux et en danger de se perdre. Ou bien, si l'on s'aperçoit à temps du manque de vocation et qu'ils reviennent dans la vie commune, ils auront été sortis de leur condition première dans laquelle ils ne pourront rentrer, et se trouveront déclassés, à leur grand détriment et au détriment de la société.

On ne saurait être trop prudent quand il s'agit de préparer des recrues au sacerdoce et aux congrégations religieuses. Pour engager les jeunes gens dans cette voie, il faut leur avoir reconnu les aptitudes et les goûts qui permettent d'espérer qu'ils feront de bons prêtres et de bons religieux, c'est-à-dire avoir constaté, autant que c'est possible, que Dieu les appelle véritablement.

Q. — Au traité du baptême (ch. IV), Mgr Gousset dit : « On doit administrer gratuitement le baptême ; il est expressément défendu par les lois de l'Eglise de rien demander, ni directement, ni indirectement, au sujet de l'administration de ce sacrement. Les curés doivent veiller à ce que les sacristains qui les assistent dans l'exercice de leur ministère ne se permettent jamais aucune réclamation, quel que soit l'usage des lieux. Seulement on peut recevoir ce que les parents ou les parrains et marraines de l'enfant offrent volontairement. »

A l'occasion des baptêmes, dans la paroisse où je me trouve et dans d'autres aussi, c'est l'usage de réclamer aux parrains et marraines une petite somme dont la moitié est donnée au sacristain (pour la sonnerie des cloches) et aux enfants de chœur (sans doute comme compensation des dérangements qu'on leur cause). L'autre moitié va à la fabrique, qui d'ordinaire dans nos pays n'a pas de grandes ressources.

Que penser de cet usage ? Je doute fort qu'il soit approuvé par l'évêché, qui, ce semble, doit en avoir quelque connaissance et par conséquent le tolère seulement.

R. — Mgr Gousset, dans le passage que vous citez, fait évidemment allusion à cette recommandation du Rituel, titre I, n. 13 : « Illud porro caveat, ne in sacramentorum administratione aliquid quavis de causa vel occasione, directe vel indirecte exigat, aut petat, sed ea gratis administret. » Dans ce passage, il est uniquement question du curé ou du ministre du sacrement, et non des employés de l'église. Ceux-ci ne sont pas obligés de sonner gratuitement, et la fabrique elle-même n'est pas tenue de fournir gratuitement ses cloches.

Q. — 1° Un curé-doyen peut-il d'une manière générale défendre à son vicaire de faire l'offrande à une messe que celui-ci célèbre pour une famille, laquelle a demandé l'offrande ?

2° A qui appartient le produit de cette offrande, qui a été demandée au vicaire pour le récompenser de ce qu'il a bien voulu retarder l'heure habituelle de sa messe pour faciliter à la dite famille l'assistance au saint sacrifice ?

R. — Ad I. C'est au curé qu'appartient la direction des offices dans son église, et non au vicaire. Celui-ci ne peut donc pas faire une offrande quand son curé la défend.

Ad II. Le produit des offrandes appartient au curé, d'après la loi commune, et les familles n'ont pas le droit de l'en priver. Assurément les familles sont libres de ne pas donner ; mais quand elles donnent, elle ne peuvent pas changer le destinataire de l'offrande qui est désigné à l'avance par le droit ecclésiastique. Dans le cas qui nous occupe, la famille pouvait témoigner sa reconnaissance au vicaire en dehors de la messe ; mais ce qui a été donné à la messe appartient au curé. Voilà notre manière de voir, appuyée sur la constitution *Romanos pontifices* de Léon XIII. S'il vous reste quelque doute, consultez l'autorité diocésaine.

Nous vous dirons la même chose au sujet d'une troisième question, supprimée ici, relative aux messes annoncées.

Q. — Il existe dans notre diocèse une association de prières dont les statuts nous obligent, à titre de justice stricte, à célébrer une messe pour chaque associé défunt.

Certains assurent qu'on peut satisfaire à cette obligation par une messe de binage, alors que la première a été rétribuée.

Ils s'appuient sur un décret des Congrégations que je vous serais reconnaissant de me faire connaître.

R. — On peut certainement acquitter cette obligation par une messe de binage. Ainsi l'a décidé la S. C. du Concile, le 15 mars 1887, *in Vivarien.*:

« An sacerdos qui ex statutis sodalitatis, cui nomen dedit, tenetur missam celebrare pro sodali defuncto, possit ad satisfaciendum huic oneri, secundam missam in die binationis applicare in casu ? — Resp. Affirmative. »

Cette solution authentique doit lever tout scrupule. Mais il ne sera pas inutile d'ajouter un mot qui fasse comprendre qu'elle n'est pas contraire à la règle qui défend d'acquitter par une messe de binage une obligation de justice.

La célébration de la messe pour les associés défunts est en réalité une œuvre de charité exercée par les survivants en faveur des prédécédés, et la raison de justice n'existe pas.

En effet le confrère décédé, par les messes qu'il a célébrées pour les associés morts avant lui, n'a rien fait ni pu faire (il n'a pas eu à offrir la messe) pour les prêtres qui lui survivront. Ceux-ci n'ayant rien reçu de lui, n'ont rien à lui rendre en justice. Ils ne sont donc tenus d'aucune obligation de justice proprement dite. Ils accomplissent un devoir de charité, et, pour cette raison, ils peuvent y employer leur messe de binage.

Il est bien dit dans les statuts qu'on s'engage à titre de *justice stricte*. Cette expression signifie qu'on doit se faire une loi d'appliquer la messe pour les confrères défunts, et qu'on s'y engage aussi strictement que s'il s'agissait d'une vraie obligation de justice.

L'engagement est pris envers l'association : il a pour effet d'assurer aux associés défunts les messes des associés survivants. Cet engagement doit être sacré pour ceux qui l'ont pris en entrant dans l'association. Mais il ne saurait enlever à ces suffrages leur caractère d'œuvre charitable, et leur faire contracter la nature d'une dette de stricte justice.

Il est vrai qu'en appliquant sa messe de binage, le prêtre bineur sera dispensé d'appliquer au défunt une messe pour laquelle il lui est permis de recevoir un honoraire : c'est indirectement un gain. Mais il en est de même pour les autres intentions charitables auxquelles le prêtre bineur peut satisfaire par sa messe de binage. Il faut bien que les bineurs aient quelques avantages.

Q. — 1° Peut-on permettre à un protestant de toucher l'orgue, de chanter, d'accompagner sur un instrument quelconque, pendant les offices du dimanche, grand' messes ou saluts ?

Ne semble-t-il pas que c'est une certaine participation *in divinis ?*

2° Si ce n'était pas permis le dimanche, pourrait-on le faire pour les offices publics dans le courant de la semaine ?

R. — I. Il y a là, comme vous le dites, une communication *in divinis* avec les hérétiques. Or voici là-dessus les règles de l'Eglise :

1° Les excommuniés, même tolérés, ne peuvent *d'eux-mêmes* s'immiscer dans la célébration active des offices divins, ni même y participer par une simple assistance passive.

2° Les fidèles peuvent admettre même extérieurement cette communication *in divinis* et *sacris* avec les excommuniés tolérés.

II. Le droit naturel ajoute à ces prescriptions positives les deux règles suivantes :

1° Il peut y avoir des circonstances telles que pour éviter de plus grands maux, il y ait obligation pour les autres fidèles d'user envers les excommuniés tolérés de la permission donnée par Martin V, et de communiquer avec eux, lorsque, par exemple, de ce refus il naîtrait des querelles, des désordres, des troubles dans la société.

2° Il peut aussi y avoir des circonstances où la communication sera complètement interdite, à cause du grave scandale qui en peut résulter pour les fidèles.

Conclusion : c'est aux circonstances locales qu'il faut demander la ligne de conduite à suivre dans les cas particuliers.

Q. — 1° Voici deux chanoines honoraires qui viennent d'être nommés par l'évêque. Les nominations sont promulguées, notifiées le même jour par l'évêque aux intéressés, et de plus publiées dans la *Semaine religieuse* du diocèse. L'un est dignitaire ou curé, l'autre un simple prêtre libre n'exerçant que les fonctions qui lui

plaisent, c'est-à-dire n'étant ni vicaire ni curé, ni supérieur de communauté ou de séminaire, ni aumônier. Or ce prêtre libre, parce qu'étant plus libre de son temps ou plus pressé d'être chanoine, est allé se faire installer comme chanoine honoraire, tandis que le curé étant retenu chez lui n'y est allé que plus tard. Ce prêtre libre aura-t-il la préséance sur le curé, alors que ce prêtre libre est plus jeune, ordonné bien après le curé, et ne figure dans l'ordre des nominations publiées par la *Semaine religieuse* qu'après le curé ?

On a prétendu que le droit canon réglait la préséance d'après le jour que marquait le procès-verbal de l'installation. Qu'en est-il ?

2° Cette question en amène une autre. Dans chaque diocèse il existe beaucoup de chanoines honoraires. Quel est l'ordre de préséance entre deux chanoines honoraires dont l'un aurait une situation officielle, un titre (curé, aumônier), et l'autre serait simple prêtre libre et même étranger au diocèse? On ne parle pas ici de préséance en chapelle épiscopale. Est-ce l'ancienneté de la nomination qui règle la préséance ?

R. — Ad I. D'après la loi générale de l'Eglise, la préséance se compte à partir de la prise de possession matérielle du bénéfice, plutôt que du jour de la simple nomination. *Canonici*, dit Ferraris, *quando omnes sunt presbyteri, præcedunt inter se secundum suam receptionem* [1].

Toutefois, d'après de nombreuses décisions de la S. Congrégation du Concile, on doit suivre l'usage de chaque chapitre, s'il est légitimement prescrit. Après avoir rapporté une cause de ce genre du 27 mars 1886, Liberati conclut : « Il s'ensuit que les questions de préséance dans les chapitres doivent être tranchées d'après les usages du chapitre...; que chaque chanoine est tenu à observer les usages légitimes de son chapitre [2]. »

Ad II. Les privilèges des chanoines honoraires dépendent d'indults particuliers dont la teneur n'est pas la même. C'est donc aux coutumes locales qu'il faut demander la solution de votre difficulté.

Dans la couverture de l'*Ami du Clergé*, page 163, première colonne, on pose cette question : « Dans son numéro de décembre 1898, cette revue (les *Lectures pour tous)* consacre un article aux fameux *Fakirs de l'Inde*. Il y a là des faits qui paraissent plus que prodigieux, et sur lesquels je voudrais bien avoir le cœur net. Ne pourriez-vous pas nous donner à ce sujet quelques renseignements ? »

L'*Ami* ne répond pas à cette question, et je ne lui en fais pas un reproche : on ne peut pas raisonnablement exiger qu'il soit informé *de omni re scibili*. Je suis heureux de pouvoir offrir à votre correspondant les renseignements désirés, émanant d'une source sûre, de nos missionnaires. J'avais été frappé, il y a plusieurs années, d'un article du P. Monsabré paru dans la *Revue Thomiste*, sur ce sujet, et je l'avais découpé dans la *Croix* du 6 novembre 1894 pour le classer parmi mes notes. Je vous l'envoie. Comme à votre correspondant, certains faits rapportés sur les fakirs m'avaient paru en eux-mêmes, abstraction faite des circonstances dans lesquelles ils se produisaient, plus que merveilleux. Mais, à cause de la haute autorité et de la grande compétence de l'écrivain, j'avais noté la chose. On verra, par la lecture de l'article, combien est grand le pouvoir de Satan, surtout dans les pays païens, et combien il faut être prudent et circonspect avant de crier au miracle devant des faits qui, de prime abord, semblent dépasser les forces de la nature.

Satan a établi son empire sur les infortunés peuples de l'Extrême-Orient ; mais il est très vrai aussi qu'il n'a pu devenir maître que par le lâche et monstrueux acquiescement de ceux qu'il a vaincus. Partout et en tout on reconnaît son orgueilleuse domination et l'ambition qui le tourmente de s'égaler à Dieu et de se mettre à sa place...

Il a multiplié les dieux et les idoles : non plus ces chefs-d'œuvre d'art du polythéisme occidental, où se révèlent une perception exquise des grâces de la forme et un profond sentiment de la vie, mais des géants monstrueux, des figures grimaçantes, des corps aux cent têtes, aux cent mamelles, aux cent bras et aux cent jambes ; bien plus, des représentations de membres et d'actes obscènes ; mieux encore, pour narguer la malédiction qui l'a frappé sous la figure du serpent, il a fait de cet animal un être sacré à qui il faut des temples et des adorateurs.

Autour de ces idoles, il a ses prêtres : orgueilleux mendiants qui se croient sortis de la tête d'un Dieu et considèrent l'aumône qu'on leur fait comme le plus grand acte de religion, impitoyables bourreaux qui fouillent les entrailles humaines, sinistres étrangleurs qui surprennent en trahison les victimes destinées à apaiser la colère de l'atroce Kali, audacieux nécromanciens, sombres fakirs, hideux sorciers adonnés aux évocations d'outre-tombe et aux plus noires pratiques de la magie. Il a ses pèlerins et ses ascètes condamnés, pour lui plaire, aux longs voyages, aux interminables jeûnes, aux crucifiantes immobilités, aux poses désordonnées, aux emmurements, aux plus intolérables supplices. Il a ses martyrs, légions de fanatiques qui se font écraser sous les roues des chars où trône un hideux *poussah*, ou se laissent immoler en de ténébreux mystères.

Il a ses miracles, orgueilleuses contrefaçons des merveilles de la toute-puissance de Dieu, œuvres prestigieuses qui surpassent le pouvoir de l'homme et étonnent son ignorance des forces cachées de la nature et du monde invisible. C'est le *Kounboum*, arbre unique et irréproductible, aux feuilles et à l'écorce couvertes de caractères thibétains parfaitement formés, dont on cherche en vain le sens mystérieux, caractères dont on voit germer les formes indéterminées sur chaque feuille qui naît et sur chaque nouvelle écorce. Ce sont encore les abioses, suspensions de vie ou fausses morts, suivies, à la distance de plusieurs semaines, de plusieurs mois, et quelquefois de plusieurs années, par de fausses résurrections.

Rien de plus étrange et de plus saisissant que ces phénomènes qui, comme tous les prestiges diaboliques, n'ont évidemment pas d'autre but que d'étonner et de séduire... Un fakir, par exemple, annonce qu'il va mourir et renaître au bout de cent jours. Après s'être étourdi par une

[1] Ferraris, v° *Canonicus*, art. VII, n. 24.
[2] *Journal de D.*, 1886, p. 499.

ronde vertigineuse, il s'immobilise et se momifie en quelque sorte : on n'a plus sous les yeux qu'un cadavre. Le cadavre est enfermé dans un sépulcre de pierre dont le couvercle est fixé par des écrous sur lesquels on appose le sceau de l'Amirauté. Puis des sentinelles anglaises montent la garde pendant cent jours aux pieds et à la tête du prétendu défunt. Le centième jour, les brahmes viennent, ouvrent le sépulcre en présence des officiers envoyés par l'Amirauté. Ils en retirent une sorte de squelette jaune, ratatiné, affreux, qu'ils étendent délicatement sur un matelas. Les frictions d'huile parfumée commencent sur tous les membres à la fois, de la tête à la plante des pieds. Au bout de seize heures, l'épiderme perdant peu à peu la couleur de parchemin devient souple et blanc. Un brahme desserre les dents du fakir et lui verse dans la bouche un cordial magique. Les frictions recommencent et finalement, après trente-deux heures de manipulation, le cadavre exhalant un soupir se relève... Quelques minutes plus tard, il parle.

Ajoutons à cela les maladies sans causes naturelles subitement guéries par des enchantements ; les fanfaronnades cruelles et dégoûtantes des Lamas *bockte* qui s'ouvrent le ventre avec un coutelas, arrachent leurs entrailles, les étalent devant eux, aspergent de leur sang la foule qui les admire et les invoque, ferment leur blessure et rentrent tranquillement dans leur premier état ; la disparition ou évaporation soudaine de personnes vivantes ; les prestiges, les jongleries stupéfiantes des fakirs, près desquelles les plus habiles opérations de nos prestidigitateurs ne sont que des jeux d'enfants. D'autres manières encore, Satan rappelle à ses esclaves sa présence et son pouvoir. Il trouble la paix des foyers, hante les maisons, bouleverse, brise, détruit, chasse les familles et répand partout la terreur. Il simule l'envahissement divin par de soudaines possessions. Il marque d'un signe mystérieux les Lamas suprêmes qu'il destine aux adorations de la foule hébétée.

Il faudrait un gros volume pour raconter en détail la lugubre histoire de l'empire de Satan dans l'Extrême-Orient. Ce qu'on vient de lire est le résumé des récits que nous tenons, non pas seulement des rapides voyageurs qui ne visitent que les côtes et n'y voient guère que la superficie des religions et des mœurs, mais des missionnaires dont la vie est entrée dans la vie des populations qu'ils ont évangélisées jusqu'à l'épuisement de leurs forces et souvent jusqu'au martyre. Nous croyons encore entendre l'un d'eux nous dire avec une profonde tristesse : « Dans notre monde occidental, Satan est contenu par la présence et l'action du Christ libérateur ; mais là-bas, il triomphe sur des vaincus et l'on peut dire : *Diabolus vincit, Diabolus regnat, Diabolus imperat.* »

LITURGIE

Q. — En administrant le baptême, après avoir mis le sel dans la bouche de l'enfant, faut-il dire *Pax tibi*, ou *Pax tecum ?*

Nous avons une édition de l'extrait du rituel, dont nous nous servons ordinairement, qui met *Pax tibi*. Une édition récente met *Pax tecum*. Le Vavasseur, dans son Cérémonial, dit qu'il faut dire *Pax tecum*.

A quoi faut-il s'en tenir ?

R. — Il y a *Pax tecum* dans le texte du Rituel pour le baptême des enfants, et *Pax tibi* pour le baptême des adultes.

Q. — 1° Ma paroisse comprend plusieurs villages. Dans les plus importants, il y a une chapelle publique. A la fête de ces chapelles on y chante la messe. Dois-je chanter le *Credo ?*

2° La fête patronale de l'une de ces chapelles est saint Marc. Comme on s'y rend en procession (il s'agit de la procession paroissiale), dois-je dire la messe des Rogations avec commémoraison de saint Marc, ou la messe de saint Marc avec commémoraison des Rogations ?

R. — Ad I. Le jour où on chante la messe dans ces chapelles est le jour de la fête du patron de ce lieu, il faut donc chanter le *Credo*. Il en serait de même si c'était la fête du titulaire de l'église.

Ad II. La fête du patron demande qu'on célèbre cette messe. Il faudra donc dire la messe de saint Marc avec commémoraison, sous une seule conclusion, des Rogations. S'il était possible d'avoir deux messes, celle qui suit la procession serait des Rogations, et une autre serait célébrée en l'honneur de saint Marc, sans aucune commémoraison.

Q. — Dans le n° du 26 avril 1900, vous donnez une réponse relative à la communion des malades, d'après laquelle, en tout temps, même pendant le temps pascal, les personnes en péril de mort peuvent, sans être à jeun, recevoir plusieurs communions comme prolongement du saint viatique ; tandis que, au contraire, en aucun temps, même en temps pascal, les personnes incapables de garder le jeûne eucharistique, mais qui ne sont pas en péril de mort, ne peuvent recevoir la communion sans être à jeun.

Permettez-moi de vous adresser trois questions auxquelles vous répondrez avec votre bienveillance et votre clarté habituelles.

1° Pour permettre de communier à jeun aux personnes incapables de garder le jeûne eucharistique, quoique non en péril de mort, peut-on leur porter la communion pendant la nuit, ou bien existe-t-il une loi qui le défende ?

2° Existe-t-il une loi qui défende à ces mêmes personnes de venir faire la communion à l'église pendant la nuit ?

3° Existe-t-il une loi interdisant de porter la communion à domicile, aux heures ordinaires, à des personnes en bonne santé ?

R. — La règle générale est qu'il est défendu de distribuer la communion pendant la nuit. Mais les théologiens admettent que la maladie est une raison suffisante pour aller contre cette défense. On peut donc porter quelquefois la communion aux malades, et l'évêque peut donner des permis-